

« Ces fraudes sont tellement développées, que la  
« Chambre syndicale des vins et spiritueux de Paris s'en  
« est émue et a adressé, à la date du 8 janvier dernier,  
« une pétition au ministre du commerce et de l'agri-  
« culture, pour s'associer à une pétition analogue et an-  
« térieure de la chambre de commerce de Nîmes, et de-  
« ce mander au gouvernement la répression prompte et  
« énergique du colorage et du mouillage des vins.

« Non-seulement en effet quelques marchands, inter-  
« lopes, mais de grands propriétaires du midi se mettent  
« maintenant à travailler leurs vins. On les plâtre, on  
« y mêle vingt-cinq, cinquante et soixante et dix pour  
« cent d'eau ; puis on les colore avec de la cochenille, de  
« la baie de sureau, du campêche, etc., et ce qu'il y a de  
« plus grave, l'administration semble donner son con-  
« sentement à ces fraudes, en laissant les vendeurs affil-  
« cher des matières spécialement destinées à la colora-  
« tion des vins.

« La cochenille préparée à l'ammoniac s'est employée  
« considérablement cette année; on s'est servi égale-  
« ment de teinture de *phitolacea decandra*, qui contient  
« de l'arsenic, de teintures de *fismes* composée de 250 à  
« 500 grammes de baies de sureau ou de hièble, et de  
« 30 à 35 grammes d'alun par litre de liquide à colorer,  
« etc., etc. Enfin nous avons entre les mains une poudre  
« noirâtre, récemment inventée, et qui se vend à Lyon  
« sous le nom d'*JEnoline*; elle suffit pour donner à l'eau  
« la couleur du plus beau vin, il en faut 100 grammes par  
« hectolitre, et, en y ajoutant un peu d'alcool de grain  
« ou de pomme de terre, un peu d'alun, de tannin, etc.,  
« on peut obtenir du vin de toutes pièces, dans lequel  
« il n'entre pas une graine de raisin.

« Il est souvent fort difficile de se procurer ces ma-